



Aide svp cas pratique casse tete

Par Lili, le 02/05/2009 à 13:46

Bonjour,

je suis etudiante en droit, actuellement en revisions, et les sujets des années precedentes nous ont ete proposees sans correction...un des cas me pose probleme...si quelqu'un avait des elements de reponse hesitez pas..

la cas est le suivant ;

"M.X envisage une acquisition "tres fructueuse" pour sa societe la SA VE.
Ses conseils financiers l'ont fortement invite a acquerir la participation du Baron E. dans la jeune societe prometteuse qu'il dirige dans le secteur de l'electrostimulation sportive, la societe " gym abdo" celle-ci est en effet actuellement en negociations d'un accord d'exclusivite important avec la societe IDTGV pour l'amenagement dans ses trains espace detende " gym douce". Les conseils de M.X, comptables de formation, lui suggerent cependant un montage financier destine a minorer le prix de l'acquisition: celui-ci consiste a negocier avec le vendeur, a titre de complement du prix, l'insertion d'une clause ainsi libellee " le cessionnaire s'engage a embaucher le cedant, en qualite de conseiller de la societe " gym abdo" moyennant le versement d'un salaire net de 4 800 euros par mois plus un 13eme mois et pour une duree garantie de 2 ans et demi a compter du jour de la presente cession de participation au capital social "

Quelles sont les incidences de la clause ? est-elle dans un cas de delit d'initie ?

Merci d'avance pour vos reponses :)